



Règlement Intérieur

Espace Tram

Rue de l'Ancienne Gare

45510 VIENNE EN VAL

Préambule :

La mairie de Vienne-en-Val vous propose un lieu culturel, celui de « L'Espace Jeux » où vous pourrez jouer, découvrir ou redécouvrir des jeux mais aussi et surtout passer un moment ludique, de partage et de convivialité.

Article 1 : Les missions de « l'Espace Jeux »

« L'Espace Jeux » vous propose ses deux activités principales qui sont :

- 1/ Le jeu libre
- 2/ L'emprunt de jeux.

« L'Espace Jeux » n'est pas une garderie.

Géraldine est présente pour vous accueillir, vous informer, vous guider et vous expliquer les règles des jeux.

Article 2 : Les jours et horaires

Géraldine vous accueille à « L'Espace Jeux » :

- Le mercredi de 14h00 à 18h00 pendant la période scolaire
- Le mardi et le jeudi de 20h00 à 22h00 pendant les vacances scolaires (1^{ère} semaine de février, d'avril et d'octobre et 4 semaines en juillet).
- Le matin pendant les vacances scolaires de 10h00 à 12h00

Article 3 : Tarifs et accessibilité

Les tarifs sont votés par le Conseil municipal et sont annuels.

- Adhésion annuelle de :

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Pour les Viennois de la même famille :

- 1 personne seule de 12 ans et plus : 15 €
- 2 personnes de 12 ans et plus : 25 €
- 3 personnes de 12 ans et plus : 35 €

Pour les Non-Viennois de la même famille :

- 1 personne seule de 12 ans et plus : 20 €
- 2 personnes de 12 ans et plus : 30 €
- 3 personnes de 12 ans et plus : 40 €

- Jeux au prix du neuf aux usagers en cas de non-restitution et de dégradation.

Pour accéder à « L'espace Jeux » et emprunter des jeux, il faut obligatoirement régler l'adhésion annuelle et remplir la fiche de renseignements.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont valables pour une famille quelle que soit sa composition.

Article 4 : Les modalités

« L'espace Jeux » est ouvert à tout public. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les jeux sont destinés essentiellement aux enfants à partir de 3 ans et aux adultes.

Si les tables de jeux sont toutes prises pendant plus de deux heures et qu'il y a de l'attente, nous serons obligés de demander aux joueurs présents de laisser leur place aux personnes en attente.

Article 5 : Les emprunts

Il est possible d'emprunter 3 jeux par foyer.

Pour chaque emprunt, la fiche de renseignements du jeu qui se trouve sur la boîte doit être remise à Géraldine afin qu'elle note sur votre fiche d'emprunt le ou les jeux emprunté(s).

Si les jeux ne sont pas restitués dans les 3 semaines d'emprunt (délai maximum d'emprunt) ou s'ils sont détériorés (pièces manquantes, jeux abîmés ou cassés), les jeux seront facturés au prix du neuf (référence sur l'affiche du jeu).

Article 6 : Les assurances

Toute dégradation causée au bâtiment de « L'Espace Jeux, au mobilier et au matériel mis à disposition engagera la responsabilité de l'usager, des parents et des représentants légaux si l'usager est mineur. La remise en état sera facturée intégralement au représentant légal. Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur(s) enfant(s) pour les activités qui se déroulent à « L'Espace Jeux ».

Article 7 : Le respect

Il est strictement interdit au sein de « L'Espace Jeux » pour tout usager :

- de boire et de fumer,
- de pénétrer dans le bâtiment avec un animal, même tenu en laisse, sauf accompagnement de personnes porteuses de handicap,
- de créer des nuisances sonores de toute forme et par tout moyen susceptible de gêner les autres usagers.

Toute personne doit respecter le personnel de « L'Espace Jeux », les autres joueurs et les personnes fréquentant l'Espace Tram ainsi que les locaux, le mobilier, les jeux et les jouets mis à disposition.

Monsieur SEMONSUT Pascal,

Maire de la commune

Madame SOBRAL Vanessa,

Adjointe à l'Ecole, Enfance
et Jeunesse

Madame GEINDREAU Géraldine,

Responsable de « L'Espace Jeux »